



Mairie de La Regrippière

Inter' Actions



Sommaire

2

Le mot du maire

3

Conseil municipal

11

Vie communale

20

Enfance et jeunesse

28

Vie associative

32

Histoire et Patrimoine

33

Sèvre et Loire News

37

Autour de chez nous

39

Le coin détente

43

Le portrait

Nous vous informons qu'à présent pour tout dépôt d'article, un formulaire est à votre disposition auprès du service communication de la mairie

communication@mairie-laregrippiere.fr



L'AGENDA

JUILLET

- 2 - Forum des associations
- 2 - Kermesse école Clément Pellerin
- 7 - Conseil municipal

AOÛT

- 14 - Journée patrimoniale à La Fleurancellerie
- 15 - Pèlerinage de l'Assomption à la Fleurancellerie

SEPTEMBRE

- 8 - Conseil municipal
- 10 - Le St Jo' Fest'
- 24 - Restaurant scolaire - 25 ans de l'association
- 25 - Le brunch du St Jo'

OCTOBRE

- 1 - Marche verte
- 8 - Moment de convivialité PEDT
- 16 - Les belles rencontres
- 22 - Soirée jeu du Loup Garou - Le St Jo'
- 22 - Tournoi de badminton - ASCR

ATTENTION

Pour « Inter' Actions » de **septembre** transmettez vos articles **avant le mercredi 31 août 2022** par mail à : communication@mairie-laregrippiere.fr

Les articles reçus après cette date ne seront pas publiés.
Merci de votre compréhension.

Mairie - 11, place de l'Eglise - 44330 LA REGRIPIERE
Tél. 02.40.33.63.14 www.mairie-laregrippiere.fr
contact@mairie-laregrippiere.fr
Ouvert du lundi au samedi de 9h à 12h30



Pascal EVIN
Maire de la Regrippière

LE MOT DU MAIRE

L'été est là et nous allons tous, je l'espère, profiter de bons moments. Sera-t-il chaud et sec ? Personne ne le sait vraiment mais les fortes chaleurs du printemps, les excès répétés de nos climats peuvent légitimement nous inquiéter quant aux niveaux des températures et des nappes phréatiques. Il y aura probablement, comme tous les ans, des restrictions sur l'utilisation de l'eau, mesures essentielles pour pouvoir préserver le milieu aquatique pour les secteurs d'activité qui en ont le plus besoin, au détriment de nos pelouses ou nos loisirs.

Le conseil communautaire de la CCSL a décidé d'augmenter le prix de l'enlèvement et du traitement des déchets. Une décision nécessaire afin de maintenir un équilibre financier compte tenu de la projection des années à venir. Cette augmentation sera en moyenne selon le foyer de 20 à 40 € par an. Pourtant, nous trions de plus en plus et de mieux en mieux pour la préservation de notre environnement. Néanmoins, cette augmentation s'explique pour trois raisons essentielles. Depuis quatre ans, en moyenne chaque habitant a produit plus de 200 kg de déchets supplémentaires. Les filières de traitement et de transport de ces déchets coûtent de plus en plus cher. Plus on trie, plus on paye, cela peut paraître paradoxal mais c'est une réalité économique. Vient s'ajouter une augmentation importante de la taxe gouvernementale (TGAP) sur les déchets. L'état souhaite limiter l'enfouissement et l'incinération des déchets. Cette taxe est passée de 57 516 € à 105 469 € sur le territoire en un an. La CCSL travaille sur des mesures pour limiter la production de déchets et améliorer le recyclage. Depuis des années, nous pouvions déposer nos déchets de façon illimitée et gratuite à nos déchetteries performantes de Vallet et du Loroux-Bottereau. A partir du 1^{er} juillet, nous ne pourrons plus le faire que 24 fois par an gratuitement (12 fois du 01/07/2022 au 31/12/2022), ce qui est nettement supérieur aux territoires voisins. A partir du 25^{ème} passage, il faudra payer 10 euros par passage. La moyenne des passages en déchetterie sur notre territoire est de 14 passages mais beaucoup d'entre nous s'y rendent beaucoup plus et paieront une grosse facture en début d'année 2023 s'ils ne changent pas leurs habitudes dès le 1^{er} juillet. Vous retrouverez tous les détails dans ce numéro.

La commune s'est dotée d'un nouvel outil de communication avec l'application gratuite IntraMuros, à télécharger sur votre Smartphone : encore plus d'interactions entre la municipalité et les habitants et un relais d'informations supplémentaires pour les associations ou les commerces qui le souhaitent. Je vous encourage à y jeter un coup d'œil ; plus nous serons nombreux, plus cette application sera efficace.

Cette année, l'association de l'œuvre du prieuré Notre Dame fêtera, le lundi 15 août, le bicentenaire de la chapelle de la Fleurancellerie. La commune s'associera à cet événement, le dimanche 14 août, pour des visites guidées sur l'histoire et sur le patrimoine religieux de La Regrippière.

Le conseil municipal vous souhaite un bel été, protégez-vous de la chaleur et soyons vigilants envers les personnes les plus fragiles et parfois isolées autour de nous.

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 AVRIL 2022

Le Conseil Municipal s'est réuni le jeudi 28 avril 2022 à 20h à la salle polyvalente, sous la présidence de Monsieur Pascal EVIN, Maire.

Date de convocation : 14 avril 2022

PRÉSENTS : M EVIN P., M CAILLER R., M GAULTIER J-L, Mme PETITEAU M-E, M AMOSSÉ M., M BAUDRY M., Mme BARON A., M BOUCHEREAU F., M CARETTE C., Mme CLÉRO V., Mme FONTENEAU C., Mme HERBRETEAU M-A, Mme JOLIVET C., Mme LAMBERT B., Mme PASQUEREAU C., M SOURISSEAU B.

EXCUSÉS : Mme DURAND A., M DUGUÉ V.,

POUVOIRS : Mme DURAND A. a donné pouvoir à Mme PETITEAU M-E
M DUGUÉ V. a donné pouvoir à Mme BARON A.

Mme Clothilde JOLIVET est désignée secrétaire de séance.

Y assistait également : Nadège MÉNARD secrétaire.

Le compte rendu du Conseil Municipal du 31 mars 2022 a été approuvé.

Le sujet à propos de l'avenant sur le contrat de bail de l'antenne ZA des Treize Vent a été annulé.

DÉCLARATION DE BIENS SOUMIS AU DROIT DE PRÉEMPTION

Il est donné lecture de déclarations d'intention d'aliéner sur lesquelles la commune a le droit de préemption, à savoir :

Déclaration reçue en mairie le 14 avril 2022 :

- E875 La Macabrie 1043m²
Appartenant à M et Mme GRAVOUEILLE (demandé par Maître BOUYER notaire à SEVREMOINE). Parcelle située en zone NI

Déclaration reçue en mairie le 14 avril 2022 :

- E 836a Jardin de Briord 163 m²
- E 837c Jardin de Briord 161 m²
- E 838e Jardin de Briord 422 m²
- E 839g Jardin de Briord 70 m²
Appartenant à Mme DURAND (demandé par Maître BOUYER notaire à SEVREMOINE). Parcelles situées en zone 1Aub

Déclaration reçue en mairie le 14 avril 2022 :

- E 753 La Fleurancellerie 160 m²
Appartenant aux consorts LEVEQUE (demandé par Maître BOUYER notaire à SEVREMOINE). Parcelle située en zone 1Aub

Déclaration reçue en mairie le 14 avril 2022 :

- E 2614 Rue des Fontaines 222m²
Appartenant aux consorts LAURENT (demandé par Maître BOUYER notaire à SEVREMOINE). Parcelle située en zone 1Aub

Après avoir pris connaissance de ces déclarations et après discussion,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **RENONCE** à son droit de préemption sur ces biens.

Le Maire est chargé de transmettre ces déclarations

DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE

Considérant l'indemnité reçue concernant les fuites de la salle polyvalente, il convient d'inscrire au budget les sommes alloués.

Considérant l'ordonnance d'expropriation pour certains terrains de la ZAC Multi Sites, il convient d'inscrire les montants correspondants aux indemnités à verser.

Il convient de procéder aux écritures ci-après :

FONCTIONNEMENT

Dépenses :

615221 Entretien et réparations bâtiments communaux 6 500 €

Recettes :

7788 Produits exceptionnels 6 500 €

INVESTISSEMENT

Dépenses :

2111 TER 66 Terrains nus 100 000 €

Après discussion, les élus, à l'unanimité :

- **EMETTENT un avis favorable** à cette décision modificative budgétaire et autorisent le Maire à procéder aux écritures correspondantes.

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION AVEC LA SPA DE LOIRE ATLANTIQUE

La Société Protectrice des Animaux (SPA), sise à Carquefou, a pour objet de permettre à la mairie de pouvoir placer les chiens et exceptionnellement les chats errants trouvés ou en état de divagation sur notre territoire.

Il est donc proposé de renouveler la convention entre la Commune et la SPA, pour la mise en fourrière des animaux errants.

Une somme forfaitaire de 400 € versée au premier trimestre.

La présente convention est conclue jusqu'au 31 décembre 2024.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **approuve** la conclusion de la dite-convention
- **autorise** Monsieur le Maire à la signer.

SUBVENTIONS CROC'LOISIRS

Suite aux dégâts des eaux survenus lors des orages de juin 2021, l'association Croc'loisirs gestionnaire du périscolaire, centre de loisirs et accueil jeunes, a demandé une subvention exceptionnelle pour racheter du matériel.

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le versement d'une subvention d'un montant de 400 €
- **INSCRIT** les crédits nécessaires prévus au budget primitif 2022
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire

INFORMATIONS DIVERSES

Mobilité sur la Communauté de Communes Sèvre et Loire

M CARETTE a présenté l'étude menée au sein de la commission mobilité à la communauté de communes sur les moyens de déplacements entre les communes de la CCSL.

Plusieurs hypothèses ont été envisagées pour que les habitants des différentes communes se rendent plus vite sur l'agglomération Nantaise.

Ce travail va maintenant s'effectuer en collaboration avec les services de la région et de Nantes Métropole.

Maison d'Assistants Maternelles

L'équipe d'assistantes maternelles désirant travailler en MAM n'a pas souhaité poursuivre le projet avec l'investisseur proposé.

Depuis, deux autres propositions s'offrent à la commune pour la parcelle située dans la rue de la Petite Pièce soit la création d'une micro crèche soit celle d'une maison d'assistantes maternelles par un autre investisseur.

Après comparaison des deux systèmes, le conseil municipal opte plus pour la création d'une maison d'assistantes maternelles.

Manifestation du 15 août

La paroisse et l'association de l'œuvre du Prieuré vont fêter les 200 ans de la fête du 15 août. Lors de cette journée, Un évêque sera présent pour la cérémonie religieuse. Le 14 août, elles souhaitent organiser en collaboration avec la commune une journée sur le patrimoine religieux et l'histoire de la commune. Un parcours pédestre sera prévu avec des affiches relatant ce qui s'est passé à cet endroit.

8 mai

La cérémonie du 8 mai a lieu à 8h45 sur la commune puis 11h à Vallet.

Justice

La commune avait deux dossiers qui ont été vus à la cour administrative d'appel de Nantes concernant les éoliennes et des terrains abandonnés. Les requérants ont été déboutés.

Nouveaux arrivants/ Maisons fleuries

La cérémonie pour accueillir les nouveaux arrivants à lieu le 20 mai à 19h à la salle polyvalente.

Fresque

Une vidéo sera réalisée devant la fresque de la commune avec messieurs les Maires du Loroux Bottereau, de Vallet et de La Regrippière. Lors de la journée du 11 juin, des représentants de la DRAC et du département, la présidente et le vice-président en charge de la culture de la communauté de communes viendront inaugurer la fresque entourée d'un groupe de visiteurs.

Réunion publique sur l'eau

La restitution de l'étude a lieu vendredi 29 avril à la salle polyvalente. Une réunion va être prochainement organisée avec la commission eau.

Conseil d'école extraordinaire

Un conseil d'école a lieu vendredi 29 avril pour décider du maintien de la semaine à 4 jour et demi ou non.

Jeux

Les jeux choisis par le précédent Conseil Municipal d'Enfants ont été installés derrière la salle polyvalente. Ils sont très appréciés.

Chasse aux œufs

Plus de 80 enfants ont répondu présent à la chasse aux œufs organisée par la mairie en partenariat avec l'association Croc Loisirs.

Conseil Municipal d'enfants

Le nouveau conseil municipal d'enfants s'est réuni une première fois le mercredi 6 avril. Ils ont mis en commun les différents projets qu'ils souhaitaient pour la commune. Deux commissions, aménagement et animation, ont été créées. Ils doivent maintenant choisir les projets qui seront réalisés lors de leur mandat de deux ans pour ensuite les présenter lors d'un Conseil Municipal adultes.

Voirie

Les chicanes rue de l'Ecole et du Stade sont installées définitivement. Suite à la hausse des matières premières la commission voirie a établi un ordre de priorité des projets prévus pour cette année en fonction des retours des devis. Il est proposé de limiter la vitesse à 30 km/h dès l'entrée dans la commune, les conseillers approuvent cette idée. Il est évoqué de réfléchir à l'entretien des trottoirs par les habitants par la mise en place d'un arrêté municipal.

Dégradation des toilettes publiques

Depuis plusieurs semaines, les toilettes sont occupées la nuit. Les personnes ont dégradé le matériel et les ont laissées dans un mauvais état. La gendarmerie a été prévenue.

Police municipale

Le projet concernant la police municipale avance bien. Le bureau d'étude est en train d'analyser les demandes des communes et le coût pour chaque collectivité.

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MAI 2022

Le Conseil Municipal s'est réuni le jeudi 19 mai à 20h à la mairie, sous la présidence de Monsieur Pascal EVIN, Maire.

Date de convocation : 10 mai 2022

PRÉSENTS : M EVIN P., M CAILLER R., Mme DURAND A., M GAULTIER J-L, Mme PETITEAU M-E, M AMOSSÉ M., Mme BARON A., M BOUCHEREAU F., M CARETTE C., Mme CLÉRO V., M DUGUÉ V., Mme FONTENEAU C., Mme HERBRETEAU M-A, Mme LAMBERT B., Mme PASQUEREAU C., M SOURISSEAU B.

EXCUSÉS : M BAUDRY M., Mme JOLIVET C.,

POUVOIRS : M BAUDRY M. a donné pouvoir à M CAILLER R.

Mme JOLIVET C. a donné pouvoir à Mme PETITEAU M-E

Mme Cécilia FONTENEAU est désignée secrétaire de séance.

Y assistait également : Nadège MÉNARD secrétaire.

Le compte rendu du Conseil Municipal du 28 avril 2022 a été approuvé.

M Le Maire a demandé à rajouter un sujet : Amendes de police

INTRAMUROS

Monsieur ALAMI, commercial de la société INTRAMUROS, a présenté à l'ensemble du conseil municipal l'application pour communiquer différemment avec les habitants, les commerçants, les artisans, les écoles et les associations.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal la signature d'un contrat d'adhésion et de maintenance pour l'utilisation de l'application mobile INTRAMUROS.

Ce contrat d'une durée de 3 ans fixe le montant de l'abonnement mensuel à 35 € HT, soit 42€ TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte d'adhérer à l'application INTRAMUROS à compter du 1^{er} juin 2022 et charge Monsieur le Maire de signer le contrat d'adhésion.

AMENDES DE POLICE

Vu l'article L 2334-24 du CGCT relatif au produit des amendes de police liées à la circulation routière et destiné aux collectivités territoriales,

Vu les articles R 2334-10 à 12 du CGCT relatifs aux règles de répartition des produits et le type de travaux ayant vocation à être financés avec ces fonds,

Considérant que chaque année l'État établit la dotation des amendes de police. Il s'agit d'une enveloppe financière qui correspond au produit des amendes forfaitaires dressées sur l'ensemble du territoire et qui est répartie au prorata des amendes émises sur le territoire de chaque collectivité au cours de l'année précédente.

Considérant que l'instruction des dossiers est confiée aux Départements. Peuvent bénéficier d'une subvention au titre de cette enveloppe, toutes les communes de moins de 10 000 habitants (population DGF) du département ayant la compétence en matière de voirie.

Considérant que les communes peuvent chaque année faire une demande de subventionnement au titre des amendes de police, pour la mise en œuvre de nouveaux projets de sécurité routière (aménagement de points d'arrêt, aménagements de sécurité des piétons, création de carrefours, installation de signalisation, etc.)

Considérant que dans ce contexte, la commune de La Regrippière souhaite adresser au Conseil Départemental de Loire Atlantique un dossier de demande de subvention pour 2022.

Les opérations suivantes sont concernées :

- Voirie rue de l'école : rétrécissement de la chaussée
2 271.31 €
- Voirie rue du Vignoble : aménagement d'une piste cyclable et d'un accès piétonnier 11 474.42 €
- Voirie rue du Pinier : aménagement de l'écoulement pluvial
4 118.17 €
- Voirie rue d'Anjou : aménagement de l'écoulement pluvial
5 994.71 €
- Voirie Village le Champ Fleury : aménagement de l'écoulement pluvial -
2 537.35 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental de Loire Atlantique dans le cadre développé ci-dessus,
- **D'IMPUTER** la recette au Budget communal,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tout acte utile en la matière,

DÉSIGNATION DES JURY DES ASSISES POUR 2023

Après lecture de la circulaire préfectorale du 26 avril 2022, et après avoir pris connaissance des dispositions, le Conseil Municipal nomme par tirage au sort, trois personnes susceptibles de siéger en qualité de jury aux assises de Loire-Atlantique en 2023 :

- Madame Chrystèle DUBUS épouse SAUVETRE née le 25/06/1972 à NANTES (Loire Atlantique) domiciliée 36 rue du Stade 44330 LA REGRIPIERE
- Madame Catherine GAVALAND épouse BOUTIN née le 08/08/1961 à NANTES (Loire Atlantique) domiciliée 8 Place de l'Eglise 44330 LA REGRIPIERE
- Madame Cécile GERMAIN épouse BRIZARD née le 01/08/1973 à MONTAIGU (Vendée) domiciliée 2 La Gravoire 44330 LA REGRIPIERE

INDEMNITES DE GARDIENNAGE ÉGLISE POUR 2022

Considérant la circulaire ministérielle relative à l'indemnité de gardiennage de l'Eglise,

Et après discussion, le Conseil Municipal, à 15 pour et 3 contre :

- Décide de fixer l'indemnité de gardiennage pour l'année 2022 à 200 € qui sera versée à la Paroisse St Vincent des Vignes.

Cette indemnité sera versée en une seule fois, et budgétisée à l'article 6282.

ORGANISATION DES RYTHMES SCOLAIRES

La commune s'est engagée dans la réalisation d'un Projet Educatif de Territoire, comprenant l'aménagement des rythmes scolaires éducatifs.

La commune a mis en place les temps d'activités péri éducatifs (TAP) en 2014.

Le conseil municipal s'est positionné pour un arrêt des TAP pour plusieurs raisons :

- La difficulté de recruter des animateurs, ayant une formation à minima le brevet d'aptitude à la formation d'animateurs (BAFA), pour des courtes séquences de travail
- La difficulté de proposer des thématiques d'éveil et de découverte dans l'esprit de départ de la réforme de 2013

Après avoir délibéré, le conseil à l'unanimité :

- **Décide** d'arrêter les temps d'activités périscolaires à partir de la rentrée scolaire 2022 -2023

SIGNATURE D'UNE CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA PASSATION ET L'EXECUTION D'UN MARCHE PUBLIC D'ACHAT ET DE FOURNITURE D'ENERGIES

Vu le Code de la Commande Publique, et notamment les articles L2113-6 et L2113-7

Vu le Code de l'Energie,

Considérant que depuis le 1er juillet 2007, le marché de l'énergie est ouvert à la concurrence. Conformément aux dispositions du Code de l'Energie, les consommateurs d'électricité peuvent librement choisir un fournisseur sur le marché.

Considérant que le SYDELA va lancer un accord-cadre à marchés subséquents pour l'achat et la fourniture d'énergies, qui débutera au 1^{er} juillet 2023 (pour le gaz naturel) et au 1^{er} janvier 2024 (pour l'électricité).

Considérant que les marchés publics d'électricité en cours de la commune arrivent à terme :

- au 31/12/2023 pour l'électricité

Considérant que dans un but de mutualisation des besoins et de bonne gestion de deniers publics, la commune souhaite adhérer au groupement de commandes permanent pour la passation et l'exécution du marché public précité, dont le SYDELA est coordonnateur,

Considérant que la convention de groupement prévoit le remboursement des frais supportés par le coordonnateur, à hauteur de :

- **Pour les membres du groupement ayant des besoins en électricité :**

- 0,0010 € / kWh pour les membres adhérents au SYDELA, reversant 100% de la TCCFE
- 0,0011 € / kWh pour les membres adhérents au SYDELA, reversant 18% de la TCCFE
- 0,0013 € HT / kWh pour les membres non adhérents du SYDELA

Considérant que la commune est adhérente au SYDELA et reverse 100% de la TCCFE,

Considérant qu'il est nécessaire de dissoudre les groupements de commandes en cours, ayant un objet similaire,

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

→ **D'approuver** la dissolution des groupements de commandes suivants, auxquels la Commune avait adhéré :

Groupement de commandes pour l'achat d'électricité, de fournitures et de services en matière d'efficacité énergétiques

- **D'adhérer** au groupement de commandes pour la passation et l'exécution d'un marché public d'achat et de fourniture d'énergies,
- **D'autoriser** le Maire à signer la convention constitutive d'un groupement de commandes pour la passation et l'exécution d'un marché public d'achat et de fourniture d'énergies, annexée à la présente délibération,
- **D'autoriser** le représentant du coordonnateur à signer tous les actes nécessaires à la passation et à l'exécution des marchés correspondants issus du groupement de commandes pour le compte de la commune.

TERRAIN MULTI SPORTS

La commission voirie a réfléchi sur l'implantation d'un terrain multisport pour permettre la pratique du basket, du handball, du volley, du football, etc.

Des devis ont été demandés à différentes entreprises, M SOURISSEAU, conseiller municipal, présente à l'ensemble du Conseil Municipal les réponses, notamment auprès de Camma sport, PSO, Sport France et Hexa.

Il est proposé de valider le devis de Camma Sport pour un montant de 35 365.60 € HT soit 42 438.72 € TTC

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **ACCEPTE** le devis de l'entreprise CAMMA SPORT
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le devis
- **Donne** tout pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer toutes démarches et signer toutes pièces afférentes au présent dossier

Les grilles entourant ce terrain seront grises et vertes.

INFORMATIONS DIVERSES

Communautés de communes Sèvre et Loire : Redevance incitative des déchets

Depuis plusieurs années, une stratégie en matière de gestion des déchets a été mise en place. Le budget est jusque-là équilibré. Plusieurs facteurs viennent modifier fortement et très rapidement cet équilibre :

- Mise en place par l'état de la taxe générale sur les activités polluantes
- Hausse des coûts répercutée par les prestataires (traitement des déchets, évacuation, et transport des déchets)

- Hausse continue de la production des déchets sur le territoire, plus de 200 kg par habitant depuis 2017.

Le conseil communautaire a validé une augmentation des tarifs à partir du 1^{er} juillet 2022 de 19% pour 10 levées par an.

Pour les déchets apportés en déchetteries, les professionnels ne seront plus accueillis dans les déchetteries de Vallet et du Loroux Bottereau. A partir du 1^{er} juillet, chaque foyer aura droit à 24 passages gratuits, au-delà de 25 passages un tarif de 10€ sera demandé à chaque passage.

La communauté de communes va proposer plusieurs alternatives pour réduire les déchets, une communication sera faite auprès des habitants du territoire.

Police municipale

Le projet de Police Municipale avec les communes de Mouzillon, le Landreau, La Chapelle Heulin, La Remaudière et La Regrippière avance bien. Le bureau d'étude a identifié les différents besoins et a évalué le coût annuel pour chaque commune.

Après discussion, les élus sont favorables à une continuation de ce projet.

Cimetière

Suivant le règlement du cimetière, chaque concessionnaire a le droit à une surface déterminée pour y installer le caveau du défunt. Sur l'une des parcelles, des rosiers ont été plantés en dehors de ce périmètre.

Après discussion, le conseil a décidé le retrait de ces arbustes et dorénavant chaque concessionnaire devra respecter le règlement pour ne pas empiéter sur les futures concessions.

Stationnement école privée

Les places de stationnement qui se situent rue du Vignoble à côté de l'école du Sacré Cœur posent problème lors des entrées et sorties des enfants. En effet, lorsque le car se gare de l'autre côté, la circulation est difficile. De plus, l'ouverture des portières empêche le passage des enfants qui vont au restaurant scolaire ou à la périscolaire et en général les personnes qui marchent sur le trottoir sont obligés de se déporter sur la voie cyclable.

Pour la sécurité des enfants, le conseil municipal a décidé de supprimer ces places de parking à partir de la rentrée de septembre.

Maison d'Assistantes Maternelles

Un nouvel investisseur a été trouvé pour créer la MAM. Il est prévu que les assistantes maternelles laissent leur voiture sur la place Saint Joseph pour ne pas encombrer le lotissement.

Après discussion, le conseil a validé le fait de céder cette parcelle à cet investisseur.

Belles rencontres

L'évènement aura lieu le 16 octobre. Pour cette année, des visites chez des artisans locaux seront proposées. Les inscriptions pourront se faire à partir de juillet.

Forum des associations

Le forum des associations aura lieu le samedi 2 juillet de 10h à 13h dans la salle polyvalente.

Retour sur le questionnaire destiné aux parents de la Communauté de communes Sèvre et Loire sur les modes de gardes pour les 0-3 ans

Cette action a été menée par le relais de petite enfance suite à deux constats : des difficultés à trouver un mode de garde sur le territoire et la diminution du nombre d'assistantes maternelles.

L'objectif était de prendre connaissance des problématiques et des attentes des familles.

Globalement, le nombre de place diminue sur le territoire, cela va perdurer en raison d'un nombre insuffisant d'assistantes maternelles.

A partir de maintenant, les acteurs locaux vont informer sur les structures qui existent sur le territoire et les projets qui se développent (MAM, micro crèche, ...)

Les agents d'accueil seront informés des différents services existants sur le territoire pour une meilleure réorientation.

Un livret d'information générale à destination des parents va être mis en place.

Inauguration des jeux de la salle polyvalente

Les anciens et nouveaux élus du conseil municipal d'enfants ont inauguré la nouvelle aire de jeux située derrière la salle polyvalente. Ce projet est à l'initiative de l'ancien conseil municipal d'enfants.

Projet Educatif Territorial (PEDT)

Le comité de pilotage du PEDT a poursuivi la réflexion sur les actions et les défis à mettre en place sur la thématique des écrans pour la période de septembre 2022 à avril 2023.

Un thème différent a été prévu chaque mois : spectacle pour les enfants, café débat, bricolage, cuisine, sport, etc.

En raison de l'arrêt des TAP et du retour de la semaine d'école à 4 jours, le PEDT devra être modifié.

Conseil Municipal d'enfants

Le conseil municipal d'enfants s'est réuni. Plusieurs projets pour la commune ont été mis en avant :

- Organisation d'une journée de nettoyage
- Installation d'un pump track ou d'un skate Park
- Installation de plus de poubelles
- Installation de porte-vélos

Coordinateur enfance jeunesse

Un nouveau coordinateur enfance jeunesse prendra ses fonctions à partir de la rentrée de septembre 2022.

Echo mobile

L'évènement aura lieu le 11 juin. L'arrivée à La Regrippière est prévue vers 16h. Il faut communiquer largement sur cette animation.

Dates prochains conseils municipaux

- 23 juin 2022
- 7 juillet 2022
- 8 septembre 2022
- 6 octobre 2022
- 17 novembre 2022
- 8 décembre 2022

CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS

INAUGURATION ET PROJET PILES SOLIDAIRES

Alors que le nouveau Conseil Municipal des Enfants commence à travailler sur ses projets, deux actions du CME précédent ont abouti. La nouvelle aire de jeux, située derrière la salle polyvalente a été inaugurée le samedi 14 mai, en présence d'élus du CME et de M. le Maire.

La collecte de piles solidaires réalisé par l'ancien conseil a permis de récupérer environ 100 kg de piles usagées qui serviront à financer des projets solidaires en Argentine.



NETTOYAGE

Le Conseil Municipal des Enfants organise une journée nettoyage d'automne le samedi 1^{er} octobre 2022 sur La Regrippière.

Après le succès de l'édition 2021, les enfants élus souhaitent transformer l'essai. Ce seront donc cinq circuits différents qui vous seront proposés cette année pour ramasser un maximum de déchets sur la commune.

Ce sera l'occasion de découvrir ou redécouvrir les chemins de notre commune, dans une ambiance conviviale, tout en s'impliquant dans une action citoyenne.

Petits et grands, en famille ou entre amis, venez nombreux pour cette belle opération.

Inscrivez dès à présent cette date dans vos agendas.

Plus d'informations et de précisions à la rentrée sur le bulletin Inter'Actions de septembre.



HORAIRES

Mairie de La Regrippière
Du lundi au samedi de 9h00 à 12h30

Agence Postale de La Regrippière
Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 13h30 à 16h30
Mercredi et samedi de 9h00 à 12h00



URBANISME

◆ DÉCLARATIONS PRÉALABLES

Christelle SOUCHET
11 rue de la Chapelle
Construction d'une clôture

Philippe HALLEREAU
12 rue de la Chapelle
Division en vue de construire

Camille TREGOUET
7 rue de la Petite Pièce
Création d'une véranda

Yohann AUDOUIN
Le Moulin Beduaud
Modification de façades

Damien MERIGAUD
31 bis rue du Vignoble
Installation palissade fond du jardin

Marie-Noëlle PHILION
36 rue d'Anjou
Modification de façades et pose d'un portail

Sébastien JOSSOT
14 rue du Pinier
Installation d'une pergola

◆ PERMIS DE CONSTRUIRE

SCI TERRA HUBERT
Rue du Pâtis - Z.A. des Treize Vents
Construction d'un local professionnel

ÉTAT CIVIL

NAISSANCES **Eden DE COUVREUR** né le 21 mai - 3 rue des Tisserands
 Soan DOS ANJOS né le 15 juin - 7 rue des Corbetières

DECES **Michelle PHILION née DUPUIS** - 80 ans - a été domicilié 2 rue de la Commune

FORMALITES ADMINISTRATIVES

Demande d'actes d'état civil, soyez vigilants !

Plusieurs sites internet proposent de vous délivrer vos actes d'état civil contre paiement.

Attention ! Ces sites indépendants ne sont pas des sites officiels et n'ont aucun lien avec la mairie de La Regrippière ou le site du gouvernement www.service-public.fr.

Nous vous rappelons que la délivrance des actes d'état civil en France est gratuite.



Vous avez besoin d'aide dans vos démarches administratives ? France service est un guichet unique qui donne accès aux principaux organismes de services publics.

Ce lien humain est essentiel et complémentaire avec le développement des services en ligne et du numérique :

- Accueil, information et orientation,
- Accompagnement dans vos démarches administratives,
- Mise à disposition d'outils informatiques et aide à l'utilisation des services numériques.

France Services - 3 boulevard Stéphane Pusterle - 44330 VALLET
02 40 41 39 48 - vallet@france-services.gouv.fr
Les lundis, mardis et jeudis : 9h00 - 12h30 et 13h30 - 16h00
Les mercredis et vendredis : 9h00 - 12h30



INTRAMUROS

La commune est sur Intramuros : un outil à utiliser pour suivre l'intégralité des actualités de La Regrippière et des communes alentours.

Il vous suffit de télécharger l'application et vous aurez un accès direct et gratuit à de nombreuses informations : événements de la commune, actualités des commerçants et des associations et bien plus encore !

Intramuros est un outil innovant qui va permettre d'informer, d'alerter et de fédérer les habitants de La Regrippière.

Pour connaître les modalités de participation sur cette application collaborative, vous pouvez vous rapprocher de la Mairie pour obtenir un accès.



PLAN CANICULE

L'exposition d'une personne à une température extérieure élevée, pendant une période prolongée, sans période de fraîcheur suffisante pour permettre à l'organisme de récupérer, est susceptible d'entraîner de graves complications.

Vous êtes une personne âgée, isolée, handicapée ou proche de celle-ci, contactez la mairie pour être recensée sur le registre et ainsi bénéficier d'une aide. Un suivi personnalisé pourra être mis en place par le CCAS.



NUISANCES SONORES

En respect de la réglementation, tous les travaux de bricolage (perceuse, marteau-piqueur), de jardinage (tondeuse, débroussailluse, motoculteur), utilisation de tout engin et outil générateur de bruit **sont interdits** :

- Du lundi au vendredi avant 8h et après 20h00,
- Les samedis avant 8h00 et après 19h00,
- Les dimanches et jours fériés.

Certains agriculteurs sont contraints d'utiliser des systèmes pour éloigner les indésirables de leur culture provoquant parfois des nuisances.

Nous comptons sur les habitants pour leur indulgence et leur solidarité à l'égard de nos agriculteurs. Ces dispositifs seront utilisés sur une courte période et sont la seule réponse possible pour protéger ce qui pourrait compromettre la future récolte et anéantir des mois de travail.



ANIMAUX ERRANTS

L'article L.211-19-1 du Code Rural interdit de laisser divaguer sur la voie publique les animaux domestiques comme les animaux sauvages apprivoisés.

Après signalement, les animaux capturés sont accueillis en fourrière.

Lorsque l'animal est identifié, le propriétaire est informé et doit le récupérer dans les 8 jours ouvrés après paiement des frais de fourrière.

Passé ce délai l'animal est considéré comme abandonné et sera placé en refuge ou euthanasié.

Laisser divaguer un animal susceptible de présenter un danger pour les personnes est puni (article R. 622-2 du code pénal) de l'amende prévue pour les contraventions de 2^{ème} classe (150 euros).

Les maîtres qui n'identifient pas leurs chiens et également, depuis le 21 décembre 2020, leurs chats, encourent une amende de 750 euros ! C'est le montant maximal de l'amende que risquent désormais les maîtres qui n'identifient pas leurs chiens et chats nés après le 1^{er} janvier 2012 (art. R 215-15 du code rural et de la pêche maritime).



LES BELLES RENCONTRES



Les « belles rencontres » reviennent !

Dimanche 16 octobre nous vous proposons de rencontrer des artisans de votre commune qui vous feront partager la passion de leur métier et à qui vous pourrez poser toutes vos questions.

Comme l'année dernière, nous vous proposerons deux circuits au choix.

Nous aurons ensuite un spectacle proposé par la Communauté de Sèvre et Loire (pas encore défini à l'heure actuelle) et nous finirons, bien sûr par un pot de l'amitié.

Les belles rencontres!

Dimanche 16 octobre 2022



9h30 : Rendez-vous à la salle Polyvalente



10h00 : Premier artisan



11h00 : Deuxième artisan



12h00 : Un verre de convivialité à la salle polyvalente



ACCUEIL NOUVEAUX HABITANTS

Le 20 mai dernier s'est tenue la soirée « nouveaux habitants », arrivés sur la commune en 2020 et 2021.

Ceux-ci ont été accueillis par M. le maire et les adjoints autour d'un pot de bienvenue.

Ils se sont vus remettre une bouteille de muscadet local et deux verres de La Regrippière pour le déguster ainsi qu'un livret présentant entre autres les services publics, le service enfance-jeunesse, les associations ainsi que les commerçants, artisans et entreprises de services de la commune.

Toutes les personnes présentes ont apprécié cette soirée conviviale qui sera bien sûr reconduite dans les années à venir.



RECOMPENSES MAISONS FLEURIES

Au cours de cette soirée a été révélé le résultat du concours des maisons et balcons fleuris. Les lauréats sont repartis avec des fleurs et des bons d'achat. Le concours est bien sûr relancé pour cette année. Nous passerons bientôt admirer les réalisations des candidats de cette année.

Les maisons fleuries :

- 1^{er} prix : M. BULTEAU - 2 chemin des Bretellières
- 2^{ème} : M. et Mme TERRIEN - 5 La Rinelière
- 3^{ème} : M. et Mme GOURAUD - 3 La Petite Aujardière
- 4^{ème} : Mme LEMASSON - 5 Château Gaudin

Les balcons fleuris :

- 1^{er} prix : Mme OLIVIER - 13 place Saint Joseph
- 2^{ème} : Mme BAGAUD - 32 bis rue du Stade
- 3^{ème} : M. et Mme BATTISTELLA - 34 rue d'Anjou
- 4^{ème} : Mme PINAULT - 5 rue des Carrières



LE PROJET ECHOMOBILE

Le circuit du festival Echomobile s'est achevé samedi 11 juin devant la superbe fresque réalisée par Lady Bug.

Les habitants de la CCSL, arrivés en car ont été chaleureusement accueillis par quelques conseillers regrippiérois. Ils ont pu se restaurer grâce aux pâtisseries préparées par le St Jo' et offertes par la CCSL et se désaltérer avec les muscadet, rosé et jus de pomme locaux, offerts par la municipalité.

Le parcours s'est donc achevé dans la bonne humeur et les visiteurs sont repartis enchantés.



L'ART'GRIPPIERE

Samedi 18 juin ont été réceptionnées les œuvres, sur le thème des insectes. Elles ont été installées devant et dans la médiathèque ainsi que dans le jardin public.

Nous remercions chaleureusement les artistes, habitants de la commune et enfants de l'école du Sacré Cœur qui ont fait preuve d'imagination et de créativité. Nous les espérons encore plus nombreux l'année prochaine.

Nous vous invitons, bien sûr à aller admirer ces superbes papillons, chenilles et hôtels à insectes.



MEDIATHEQUE



Les horaires d'ouverture de la médiathèque passent en mode estival à compter du vendredi 8 juillet :

- Mercredi 10h00 - 12h00
- Dimanche 10h30 - 12h00

Tous les horaires du réseau des bibliothèques sont disponibles sur : <https://bibliotheques.cc-sevreloire.fr/> rubrique « horaires »



LA TERRE FERME

C'est la fête à la ferme !

Samedi 17 septembre

La Terre ferme ouvre ses champs

17 La porchetière – La Regrippière

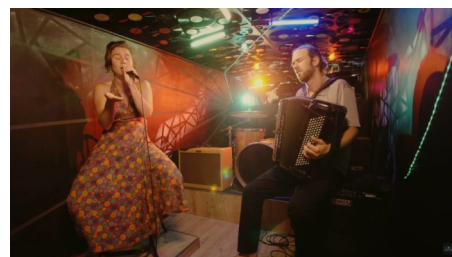


15h30 - **Visite de la ferme** : Cultures légumières biologiques diversifiées, en accord avec la biodiversité, sur un sol toujours couvert et non labouré.

17h00 - **Balade Botanique** sur les plantes sauvages comestibles et médicinales avec Mélissa - A partir de 12 ans

Balade Dessinée : atelier intergénérationnel à partir de 7 ans. Osez vous faire plaisir en dessinant ! Aucune attente sur le résultat, Laëtitia vous accompagne à rendre l'acte de tracer spontané et instinctif.

18h00 – **Concert Chamade**: un duo qui bat au rythme du plaisir musical partagé. La voix épicée pleine d'inventivité d'Elsa Naud virevolte au gré des notes sensibles et colorées de l'accordéon de Lionel Delaloye. Dans leur quête de poésie, les deux artistes se balancent entre jazz, musiques de film, musiques traditionnelles de divers horizons, chansons françaises et création



Dîner bio local : méchoui (mouton rôti à la broche) ou menu végété + dessert

Bar de breuvages locaux sur place

Réservations :

Pour le repas :

végé : 12 euros

méchoui : 15 euros

Pour les balades avec Mélissa et Laëtitia :

5 euros/personne - 15 personnes max par balade

Envoyez-nous un mail: laterreferme@gozmail.bzh - Informations : 06.52.88.20.21

BICENTENAIRE DE LA CHAPELLE

Cette année, notre commune fêtera le bicentenaire de la Chapelle de La Fleurancellerie. Pour marquer cet anniversaire historique, des événements sont organisés :

- Le dimanche 14 août, une randonnée pédestre aura lieu sur le circuit de la Chapelle de La Fleurancellerie. Le départ est prévu à 9h30 devant la chapelle et sera encadré par des guides qui commenteront l'histoire de notre belle commune. Au retour le verre de l'amitié sera offert et des tables de pique-nique seront à disposition
- Le lundi 15 août, à 10h30, la messe de l'Assomption, présidée par l'évêque du diocèse de Nantes Monseigneur Percerou, se déroulera sur l'esplanade de La Fleurancellerie.



Possibilité de déjeuner sur place avec un pique-nique ou en réservant, avant le lundi 7 août, auprès de Maurice AUGEREAU - 06 34 31 76 01 - maurice.augereau0048@orange.fr

A 15h30 se tiendra la cérémonie pour les pèlerins.

COURS DE GUITARE

Dominique MORISSET, un artiste complet dispense des cours de guitare sur la commune. Guitariste, chanteur, auteur et compositeur, pour de nombreux groupes et artistes (Exhen ; Orange Blossom ; Soan ; Bruxisme ; Shour ; Claudia Poulsen ; Eve Risser...) il s'adresse à tous les styles et à tous les niveaux.

Diplômé d'Etat et formé à la musique assistée par ordinateur (MAO).

Informations : 06.62.34.86.08 - grabmorisson@gmail.com



INSCRIPTION AUX TRANSPORTS SCOLAIRES

Les inscriptions sont ouvertes du 8 juin au 19 juillet

Pour bénéficier du transport scolaire à la rentrée, l'inscription est obligatoire. Nouvelle inscription, renouvellement...

Retrouvez toutes les informations sur le site des transports de la Région Pays de La Loire Aléop : <https://aleop.paysdelaloire.fr/>



Chaque élève reçoit une carte de transport magnétique nominative. Elle est valable tout au long de la scolarité et réinitialisée automatiquement chaque année lors de l'inscription en ligne.

Cette carte vous est adressée directement à votre domicile.

Attention, passée la période d'inscription des frais de pénalité de 20 euros s'appliqueront et les demandes seront accordées sous réserve de place dans le car.

CONGES D'ÉTÉ DE VOS COMMERCANTS

L'ensemble des commerçants vous souhaitent un bel été et de bonnes vacances et vous informent de leur fermeture pour congés

FAMILLE MACÉ
JARDINERIE
Ouvert tout l'été



AUX CISEAUX DE LISE
SALON DE COIFFURE
Fermé du 25 juillet au 15 août



LE ST JO'
RESTAURANT BAR
Fermé du 14 juillet au 15 août



PROGRAMMATION AU ST JO'

Une nouvelle programmation vous attend à partir de septembre

Le samedi 10 septembre à partir de 19h00.

Le St Jo Fest'

Concert en extérieur avec la participation de Grant Barbutchov et Supertigre

Fin de soirée assurée par L'Atelier Sound System

Repas d'empanadas (chaussons garnis) - Infos et réservation au 06.58.74.03.76



Le dimanche 25 septembre 11h00 - 13h00

Le Brunch du St Jo'.

Venez passer un agréable moment entre petit déj et déjeuner.

Du sucré, du salé et d'autres douceurs.

Infos et réservation au 02.40.71.69.19



Le samedi 22 octobre 20h00

Soirée jeu du Loup Garou

Venez vous amuser au célèbre jeu du Loup Garou

Animé par Quentin de chez L'Hippogriffe

Venez déguisés (un cadeau pour le plus beau déguisement)

Ardoise apéro sur réservation



La suite de la programmation sera publiée dans le prochain bulletin.

ECOLE CLEMENT PELLERIN

TPS/PS/MS : Des nouvelles en cette fin d'année scolaire



Le mardi 17 mai, nous sommes allés au cinéma, Le Cep, à Vallet.
Pour certains, c'était une première fois.
Nous avons regardé trois petites histoires de "la petite taupe" qui aime la nature.
Le cinéma, c'est grand, il y a de beaux fauteuils rouges, un écran géant et une salle de projection pour passer le film.



Le 2 juin, nous sommes allés au Moulin de l'Épinay, un moulin à vent qui produit de la farine.
Les GS CP y sont allés aussi.

Nous avons visité le moulin. Nous avons regardé des petits films dans une salle de cinéma pour comprendre l'histoire du moulin de l'Épinay, comment on obtient de la farine et ce qu'on peut faire avec. Les plus jeunes n'ont grimpé qu'au second étage, les plus grands sont montés tout en haut !! C'est raide une échelle de meunier !



Nous avons manipulé plein d'objets qui écrasent les grains de blé et nous avons tous réalisé un petit pain avec quatre ingrédients : de la farine, de la levure, de l'eau et du sel.
C'était vraiment une belle journée riche en découvertes.



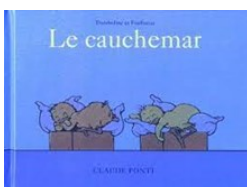
Dans la continuité des activités menées en classe sur le thème de l'air, nous avons construit un manche à air que nous avons fait voler dans la cour.



GS/CP : Poursuite de la découverte du monde

... AVEC LA PHILOSOPHIE,

Durant cette période, nous avons réfléchi autour de la question de **la peur**. Pour introduire cette thématique, nous avons observé et analysé un tableau d'Edvard Munch, Le cri. Nous avons exprimé nos émotions, notre ressenti.



Ensuite, nous avons découvert deux albums : Le cauchemar, de Claude Ponty, dans lequel Tromboline et Foulbazar, les deux poussins malicieux, échappent à "une mauvaise nuit horrible" avec la complicité de leur vieille amie la Fourmi-à-grosse-voix. Entre peur et humour, cet album se veut rassurant sur la nuit et les cauchemars. Le cauchemar est bien impressionnant et pourtant, il ne fait pas peur.

Les trois courageux petits gorilles, de Michel Van Zeveren. Ce petit album sur une fratrie plonge le lecteur dans une famille de gorilles gentils. Le problème est que la nuit arrivant, les petits ont peur du noir et des bruits bizarres. Une petite histoire attachante qui reconnaît qu'affronter ses peurs est un acte de courage.



Enfin, le film d'animation Minuscule nous a de nouveau offert une opportunité de rire de nos peurs, avec son épisode *La salade* ; dans lequel une chenille mange le chou qui lui sert de maison de peur que l'escargot le fasse à sa place. A part que... l'escargot n'a cure de sa maison ; il préfère la salade à côté !!!

A partir de ces divers supports nous nous sommes exprimés autour des questions suivantes :

- De quoi peut-on avoir peur ? Est-ce qu'il y a différentes peurs ?
- Est-ce que ça peut être utile d'avoir peur ?
- Est-ce qu'on est quelqu'un de moins bien quand on a peur ?
- Être courageux, est-ce n'avoir peur de rien ? Peut-on devenir courageux ?

Les échanges ont été, comme à chaque thématique abordée, riches et très argumentés.

... AVEC LES SCIENCES,



A partir d'une affiche, nous avons travaillé autour de la problématique suivante : « **Pourquoi certains enfants dans le monde ne vont pas à l'école ?** ». Après une longue discussion sur les avantages d'être à l'école et dans un pays où les droits des enfants sont respectés, les élèves ont (quand même !) conclu qu'apprendre ensemble à lire, écrire et compter était un avantage sans commune

mesure !

... AVEC LA CULTURE,

Dans le cadre du festival Cep'Party, les enfants ont été accueillis par la chaleureuse équipe bénévole du cinéma de Vallet pour une projection : **Des trésors pleins les poches**. De courtes histoires qui permettent de trouver de l'espoir, de la joie, même au moment où on pense qu'il n'y en a plus. De vraies pépites de bonne humeur et de plaisir de vivre les choses de la vie simplement.



... AVEC LE SPORT,



L'ARCT (association de foot regroupant Saint Crespin, La Regrippière et Tillières) nous a proposé six animations autour d'objectifs différents à chaque séance. Nous avons profité de la salle multisports pour pratiquer. Découvrir l'activité, se déplacer et conserver le ballon au pied, déséquilibrer l'équipe adverse par sa conduite de balle ou par une passe, s'opposer à la progression de l'adversaire et s'organiser en défense afin de

recupérer le ballon, reconnaître la cible (le partenaire auquel envoyer la balle mais aussi bien sûr le but). Autant d'objectifs relevés avec plus ou moins d'aisance. Mais des vocations ont pu naître, qui sait ?



... MAIS LA RICHESSE DU MONDE EST PARFOIS A NOTRE PORTE.

Comme lorsque l'entreprise Kid et Bois, installée dans le bourg, nous offre l'opportunité d'expérimenter un jeu de sa création. Alors certes, on devait faire des remarques quant à cette création mais on a surtout passé un bon nombre de récréations à s'amuser comme des petits fous !!!

Nous sommes aussi partis à la recherche du dessin intrus dans la magnifique fresque réalisée par Lady Bug sur le mur de la salle polyvalente et on croit l'avoir trouvé !!! Mais « chut ! ». A vous d'aller le chercher !!!



Et parfois aussi, le monde tourne autour de nous, quand nous sommes les acteurs de la pièce musicale « Monsieur Couac », que nous avons jouée dans le cadre du spectacle de la chorale offert aux familles, le vendredi 17 juin ; encadré par Cédric Pruvost de l'école de musique de Vallet.

CE1 / CE2 : sortie au cinéma

Ce mois-ci, les CE1 et CE2, accompagnés des CM, sont allés au cinéma voir "Le Chêne", un film documentaire réalisé par Laurent Charbonnier et Michel Seydoux, sorti en 2022.

Le film raconte l'histoire d'un chêne de 210 ans de 17 mètres de haut, situé dans la forêt de Sologne.

Il héberge un très grand nombre d'espèces :
écureuils, geais, mulots, fourmis, etc.

L'arbre est présenté comme un immeuble de plusieurs étages où chaque habitant à fort à faire !

Un très beau film à voir, présentant la biodiversité, explorée durant plusieurs saisons, sans commentaires !



ECOLE SACRE COEUR



Célébration de Pâques

Le vendredi 29 avril 2022, toutes les classes de l'école se sont retrouvées à la Fleurancellerie pour vivre ensemble une belle célébration de Pâques. Petits et grands ont tous participé dans une ambiance festive.



Intervention des jeunes scouts et guides de France

Le vendredi 6 mai 2022, quatre jeunes compagnons (scouts et guides de France) sont venus dans la classe de CM1-CM2 pour présenter leur voyage humanitaire au Maroc. Diaporama, ateliers sur la géographie, la vie quotidienne, la langue étaient au programme.



Visite du site « La Terre ferme » à la Porchetière

Dans le cadre de notre projet d'année sur la connaissance de l'environnement proche, les élèves de CE1-CE2 et CM1-CM2 se sont rendus au village de la Porchetière à la Regrippière le mardi 31 mai 2022. Ils ont été accueillis sur le site qui produit différentes variétés de légumes, consommés notamment au restaurant scolaire.

Ils ont participé à une récolte de saison, la rhubarbe. Ils ont visité certaines parties de l'exploitation et ont eu un temps de classe dans la nature.

Après un pique-nique pris sur place, les élèves sont rentrés à l'école et ont cuisiné une partie de la récolte du matin.



Kermesse

Samedi 11 juin 2022, lors de la kermesse, un grain de folie a dansé dans l'école.



MESSAGES CLAIRS

Un nouvel outil au service des enfants.

Lors de sa journée d'école, un enfant peut se retrouver accueilli par plusieurs structures différentes : école, pause méridienne, accueil périscolaire. Chacun de ces accueils répond à des moments différents de la journée de l'enfant et donc à des besoins différents. Pour autant, les attentes des adultes qui les encadrent sont souvent les mêmes, et les règles de vie en collectivité aussi.

Afin de faciliter l'apprentissage de ces règles, et de donner des repères communs, les équipes des deux écoles, de la pause méridienne et de l'accueil périscolaire ont travaillé ensemble sur des outils communs : une charte de comportement et la mise en place des messages clairs.

Le message clair est une méthode de résolution non-violente de petits conflits entre enfants, dans un esprit de responsabilité, de respect mutuel et de construction de l'autonomie.

Des cercles verts ont été matérialisés sous les préaux des deux écoles et celui de la cour du restaurant scolaire et de l'accueil périscolaire.

Lorsqu'un enfant s'estime victime d'un désagrément provoqué par le comportement d'un autre enfant, il lui exprime calmement sa volonté de lui faire un message clair et l'invite dans le cercle vert. Il explique ce qui l'a gêné et les émotions qu'il a ressenties (Quand tu as..., je me suis senti...). L'enfant qui reçoit le message clair doit lui se mettre en posture de recevoir le message clair, c'est-à-dire regarder et écouter, et chercher à comprendre ce qu'a ressenti l'autre enfant. Enfin, les enfants doivent ensemble chercher une solution visant à la réparation de la situation (excuses, modification du comportement...).

Les adultes restent présents si besoin, pour accompagner les plus petits dans cette démarche, ou bien dans le cas où un enfant refuse de recevoir un message clair.

Ces outils communs s'inscrivent dans la volonté partagée des différents acteurs éducatifs de travailler la cohérence éducative pour les enfants de la commune.

Restez attentifs, d'autres outils communs sont en préparation !



PROJET EDUCATIF TERRITORIAL

Action et ouverture du projet éducatif territorial aux habitants de la Regrippière !

L'équipe municipale a récemment voté le projet éducatif territorial 2021-2024 (PEDT) et trois axes de travail ont été identifiés par le comité de pilotage composé des acteurs suivants : Ecole Clément Pellerin, Ecole Sacré-Cœur, Croc'Loisirs, Restaurant scolaire, ASCR, Département, Médiathèque, les parents élus de l'école Clément Pellerin, l'OGEC et des élus municipaux.

Pour l'année 2022/2023, l'axe de travail identifié est **l'utilisation raisonnée des écrans**.

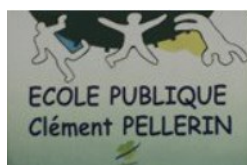
A partir de septembre et durant huit mois, le comité de pilotage se mobilise et passe à la mise en œuvre de ce projet qui aborde un sujet de société et intergénérationnel.

De septembre 2022 à avril 2023, vous retrouverez tous les mois des actions, des défis, des manifestations pour aborder ce sujet. Tous les habitants seront sollicités à participer à ce projet par l'intermédiaire des écoles, du bulletin municipal, de la newsletter, et de l'application Intramuros.

Dès septembre, les écoles solliciteront les enfants sur ce thème à partir d'un questionnaire et les habitants seront également amenés à participer en répondant à un questionnaire qui sera joint en annexe du bulletin municipal de septembre.

Pour les écoles, un spectacle sera organisé autour de ce thème et le samedi 8 octobre 2022, un temps fort et de convivialité à destination des parents et des habitants sera organisé pour présenter les résultats de l'enquête menée.

Les partenaires associés à ce projet espèrent vous voir nombreuses et nombreux sur ce thème visant à nous rassembler autour d'un sujet de préoccupation et d'actualité qui impacte l'ensemble des habitants.



PERMANENCE D'ÉCOUTE ET DE SOUTIEN AUX PARENTS DU VIGNOBLE

Sur le Vignoble Nantais, l'École des parents et des Éducateurs propose des permanences de soutien aux parents, assurés par une psychologue.

Parents, vous pouvez venir seuls ou accompagnés de l'enfant ou l'adolescent pour :

- Être écoutés, soutenus, guidés, accompagnés dans votre rôle de parents,
- Echanger sur une situation personnelle qui interroge ou pose problème (problème relationnel, familial, scolaire ou de comportement).

Vous êtes intéressés ?

Contactez le standard de la délégation Vignoble au 02 44 76 40 00 et prenez rendez-vous sur la permanence de votre choix :

- LE LOROUX BOTTEREAU, à l'Espace Départemental des Solidarités - 15 route de Barbechat
Le vendredi de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h30
7 octobre 2022 ; 9 décembre 2022
- AIGREFEUILLE SUR MAINE, à l'espace Départemental des Solidarités - 4 rue Lavoisier
Le vendredi de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h30
14 octobre 2022 ; 16 décembre 2022
- VALLET à l'espace Départemental des Solidarités - 48 rue d'Anjou
Le vendredi de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h30
26 août 2022 ; 18 novembre 2022
- LA HAYE FOUASSIERE, à la Maison de l'Enfance - 6 rue Chanoine Dubois
Le vendredi de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h30
9 septembre 2022 ; 25 novembre 2022
- CLISSON à la Délégation Vignoble - 2 cours des Marches de Bretagne
Le jeudi de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h30
22 septembre 2022 ; 27 octobre 2022 ; 17 novembre 2022 ; 15 décembre 2022

Une participation financière vous sera demandée en fonction de votre quotient familial CAF

Point Ecoute Parents 02 40 35 00 88
Lundi, mercredi et vendredi de 10h00 à 13h00
Mardi et jeudi de 15h00 à 18h00
Le 1^{er} samedi du mois de 10h00 à 13h00

Siège Ecole des parents et des éducateurs, sur rendez-vous
28 rue Romain Rolland 44100 NANTES
4^{ème} étage - interphone n° 43
02 40 35 47 73 (du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00)



CROC'LOISIRS

Les jeunes de l'Espac'Jeunesse ont effectué plusieurs actions pour auto financer un séjour au Parc Astérix :

- Vente et décoration de citrouille,
- Vente de viennoiseries,
- Vente de plants,
- Plantation de citrouilles.

Grâce à vos participations ils ont pu partir au Parc Astérix les 12 et 13 avril derniers.

Ils vous remercient de votre engagement et vous informent qu'ils seront bientôt de retour pour de nouveaux projets



SPORT SENIOR

A partir du mois de septembre, vous pourrez participer à des séances de sport sénior, les jeudis matin, de 10h à 11h30, à la salle polyvalente.

Le cours se décomposera en trois parties : échauffement, renforcement musculaire (souplesse et équilibre) et se terminera par des jeux de ballons, pour une durée d'une heure trente.

Le cours sera dirigé par Jean-Baptiste Michel, animateur sportif au département de Loire Atlantique.

Ce sera gratuit et sans engagement.

Le premier cours aura lieu le jeudi 22 septembre.

Pour plus de renseignements, veuillez vous adresser à la Mairie.



CREACCUEIL

L'association CREACCUEIL tiendra des permanences d'inscriptions pour la saison 2022-2023 :

- lundi 5 septembre de 9h00 à 19h00,
- vendredi 9 septembre de 19h00 à 20h00,
- samedi 10 septembre de 9h00 à 12h00.

CREACCUEIL - 5 rue de la Bourie 44330 VALLET
02 40 36 39 08 - creaccueil.vallet@orange.fr




ASCR

L'association Sportive et Culturelle Regrippiéroise propose de nombreuses activités sur la commune :

- **FUTSAL adultes** - mercredi 19h30/21h et 21h/22h30
Contact : Nicolas BRANCHEREAU 06.75.33.88.71
- **BADMINTON enfants et adultes** - jeudi 17h15/18h15 (6 /11 ans)
18h15/19h15 (12 /15 ans)
19h15/20h45 (adultes entrainement)
20h45/22h30 (adultes loisir)
Contact : Nicolas TERRIEN 06.08.54.62.74
- **CIRQUE enfants** - jeudi 17h15/18h15 (4/6 ans)
18h15/19h30 (6/11 ans)
Contact : Elodie HARDOUINEAU 06.86.66.86.54
- **MULTISPORT adultes** - vendredi 20h/21h30
Contact : Xavier POTIN 06.71.09.89.47
- **MEDITATION adultes** - jeudi 18h/20h
Contact : Vanessa GAUTIER 06.88.15.35.21

A partir de septembre 2022, ouverture d'une nouvelle cession les mercredis après-midi :

- **THEATRE enfants et adolescents** - mercredi 13h45-15h15 (du CE2 au CM2)
15h15 - 16h45 (collège)
Contact : Pascaline TERRIEN 06.75.22.46.72



vous propose...
« des ateliers Théâtre »

Jeux et initiation à l'improvisation théâtrale
Découvrir le théâtre et le plaisir de jouer ensemble

- Cohésion de groupe
- Expression corporelle
- Confiance en soi
- Emotions
- Imaginaire verbal
- Diction

Spectacle de fin d'année

Animés par Pascaline Terrien, comédienne amateur et animatrice théâtrale certifiée.

Tous les mercredis, (hors vacances scolaires). Salle Polyvalente.

- > Du CE2 au CM2 : 13h45-15h15
- > Collège : 15h15-16h45
- > Tarif 180 € (possibilité de payer en plusieurs fois).
- > Inscriptions : samedi 2 juillet 2022 10h-13h. Forum assos.
- > Limité à 14 places par groupe.

Pour tout renseignement, contactez Pascaline au 06.75.22.46.72

Difficile de ne pas y trouver son bonheur !

Renseignements : ascr44@gmail.com

ASCR - BADMINTON

Nous vous présentons la section badminton pour cette saison 2021-2022.

La section badminton est ouverte à toutes et tous à partir de 5 ans.

Les sessions ont lieu les jeudis soir avec Corentin, coach animateur UFOLEP.

En loisir, les enfants de 5 à 10 ans jouent de 17h15 à 18h15. Puis les adolescents de 11 à 15 ans, de 18h15 à 19h15, si ils le souhaitent ils peuvent participer à un championnat UFOLEP. Ces rencontres ont lieu le samedi et permettent de jouer contre d'autres clubs. Pour le moment les adolescents n'y ont pas encore participé.



De 19h15 à 20h45, la section entraînement, à partir de 16 ans, permet d'apprendre des gestes et des phases de jeux techniques et se termine par des matchs.

Enfin de 20h45 à 22h30 les badistes loisir viennent taper dans le volant pour des matchs de double ou simple pour le plaisir et toujours dans la bonne humeur.

Cette année a été marqué par une première participation au championnat UFOLEP loisir en équipe mixte pour des matchs de doubles et simples. Pour ce championnat mixte la participation de femmes manque, les inscriptions pour la saison prochaine sont les bienvenues.

Plusieurs fois dans l'année les sections entraînements et loisirs se retrouvent pour jouer ensemble, notamment lors des vacances scolaires. Des moments qui permettent d'échanger et de partager des moments de convivialité.

Pour la saison 2022-2023, l'espoir est de voir de nombreux badistes fouler les terrains et permettre le partage de moments autour du sport, il reste des places, inscrivez-vous auprès de Nicolas TERRIEN - 06 08 54 62 74 - badascr44@gmail.com



Au programme de cette nouvelle saison, un tournoi est organisé le samedi 22 octobre et ouvert à tous



MULTISPORTS

Le Département de Loire-Atlantique propose aux jeunes à partir du CE1 jusqu'à la 3ème de s'initier à différentes activités physiques et sportives tout au long de l'année. Avec plus de 40 éducatrices et éducateurs sportifs, l'animation sportive départementale intervient sur les communes de moins de 12 000 habitants et propose :

- des stages pendant les vacances scolaires,
- des cours multisports hebdomadaires en période scolaire,
- et de nombreux événements.

Programmation et inscription sur : [loire-atlantique.fr/animation sportive](http://loire-atlantique.fr/animation-sportive)

Voici plus de renseignements concernant la commune de la Regrippière :

- **Jour des cours multisports** : mercredi (pendant la période scolaire)
- **Horaires** : 17h00 – 18h30
- **Lieu** : Salle de sport
- **Intervenant** : Jean-Baptiste MICHEL – 06 86 45 82 37



Tu as entre 7 et 11 ans ?*

Découvre le multisports avec
l'animation sportive départementale

*du CE1 au CM2

ASSOCIATION V.I.S.A.

L'association V.I.S.A (Vivre Sans Alcool) a repris ses réunions depuis le mois de mars.

Des réunions sont organisés chaque vendredi de chaque mois au centre Emile-Gabory à Vallet à 20h00.

Les personnes en difficultés et malades alcooliques y sont accueillies pour des moments de partage. Dans la salle d'à côté, les proches et l'entourage du malade sont également reçus.

La crise sanitaire a perturbé le travail sur le terrain, suite à cela les personnes se sont isolées.

Depuis quelque temps, beaucoup d'appels sont reçus sans savoir où les diriger suite à des fermetures de services faute de médecins en addictologie dans notre secteur depuis le mois de février.

Par la suite, un cri d'alarme a été poussé et des démarches ont été entamées auprès des élus et de la presse locale en vue d'alerter l'Agence régionale de la Santé.

L'association a rencontré: Dr Marc GHIRINGHELLI, Mr LE Maire Pascal EVIN, Charlotte LUQUIAU, Solène MASSON du CPTS Sud Loire Vignoble, Jean SOURISSEAU (Ouest France), Hervé PAVAGEAU(l'Hebdo).

Prochainement rencontre avec Sophie ERRANTE.

Un ciné débat est prévu au cinéma le Cep à Vallet le vendredi 14 octobre 2022 à 20h00 autour du film DRUNK qui expose les problèmes de l'ivresse.

Si besoin merci de contacter :

Yannick 06.72.60.45.56 et Jean-Claude 06.18.04.25.42
visa.ccv44@gmail.com



LA PETITE HISTOIRE

LA CHAPELLE DE LA FLEURANCELLERIE

La vierge Marie est honorée en ce lieu depuis au moins trois siècles. L'origine en serait d'après la légende, le vœu d'un marchand de sel que Marie aurait ainsi sauvé des galères ou de la mort. On parle d'une charrette embourbée ou d'une bataille épique à cet endroit aux frontières de la Bretagne. A cette époque, en effet, en Bretagne, vendre du sel était un crime contre l'état qui y percevait des droits de gabelle. Aux marches des provinces, il se faisait un trafic clandestin, à la barbe des Gabelous ou Douaniers. En Bretagne, la Duchesse Anne, deux fois reine, avait conservé le privilège de l'exemption du sel, d'où la fraude à La Regrippière.

La chapelle primitive, disparue par l'injure du temps (sans doute brûlée au cours de la révolution) celle que l'on voit aujourd'hui est l'œuvre de M. Coué, construite en 1820 et bénite le 13 août 1822. Un culte à la vierge Marie, perdure encore aujourd'hui, notamment chaque 15 août, fête de l'assomption ou de la vierge Marie. La chapelle est un lieu de procession et de dévotion.

A l'intérieur de la chapelle des ex-voto datent de 1872, les « Merci à Marie » disent la reconnaissance des pèlerins à la vierge.

Une fontaine soigneusement maçonnée s'adosse à une chapelle postérieure. Elle est toujours remplie et ses eaux sont dites miraculeuses. Au-dessus de cette fontaine, une croix en granit représente la silhouette du Christ.



COMMUNAUTE DE COMMUNES

REVALORISATION DES TARIFS DES DECHETS

GESTION DES DÉCHETS

ÉVOLUTION DES TARIFS EN 2022

> AUGMENTATION VALABLE SUR VOTRE FACTURE DU 2ND SEMESTRE 2022 <

Pour rappel, en 2019, les élus ont choisi d'harmoniser la redevance incitative sur l'ensemble du territoire Sèvre & Loire. Cette redevance permet de financer les coûts de collecte et de traitement des déchets sur le territoire pour les particuliers et les professionnels : les ordures ménagères, les emballages, le papier, le verre et tous les apports en déchèterie.

La redevance incitative vous permet d'être acteur dans la gestion de vos déchets et vous garantit un traitement au plus juste de votre facture qui comprend :

- Une part fixe (abonnement annuel)
- Une part variable en fonction du nombre de levées de votre bac d'ordures ménagères

Le budget « déchets » est un budget qui doit être totalement autonome et équilibré en dépenses et recettes : la redevance incitative est le seul impôt pouvant financer les coûts de ce service.

QUE FINANCE VOTRE REDEVANCE ?

Déchèteries	40%
Collecte, tri et recyclage des emballages	24%
Collecte et recyclage du verre et du papier	3%
Collecte et traitement des ordures ménagères	33%

POURQUOI EST-IL NÉCESSAIRE de réévaluer les tarifs ?

3 RAISONS MAJEURES EXPLIQUENT L'AUGMENTATION DES TARIFS :

Augmentation des coûts de transport et de traitement des déchets
L'ensemble des équipements privés ou publics transportant et traitant les déchets sont soumis à des normes sanitaires et environnementales de plus en plus exigeantes et coûteuses pour la protection de notre environnement et de la population. Le coût de l'énergie est également au plus haut et la transition énergétique ne s'effectue pas sur du court terme. Le contexte actuel accentue cette hausse.

Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) qu'est-ce que c'est ?
La TGAP est une taxe gouvernementale mise en place depuis le 1^{er} janvier 2000 pour lutter contre le gaspillage des ressources et inciter au recyclage. L'objectif est de réduire l'empreinte environnementale des particuliers et des entreprises. Elle s'applique sur les ordures ménagères et en déchèteries, soit 3000 tonnes par an sur le territoire Sèvre & Loire. En augmentant cette taxe, l'Etat souhaite limiter au maximum l'enfouissement et l'incinération des déchets.

Chaque année, cette taxe connaît une hausse importante que la Communauté de communes Sèvre & Loire arrivait jusqu'à présent à compenser.

La TGAP était de 57 516 € en 2020, de 105 469 € en 2021. Elle passera à 230 500 € en 2025 à tonnage équivalent. Il est donc nécessaire de prendre en compte cette augmentation.

L'augmentation des tonnages
La collecte des ordures ménagères est à la baisse, mais les autres déchets produits par les foyers sur le territoire augmentent : de 575 kg/hab/an en 2017, nous sommes passés à 782 kg/hab/an en 2021. Malgré les efforts de tri et de compostage de chacun, la collecte des déchets en porte à porte (sacs jaunes & ordures ménagères) et surtout les apports en déchèterie augmentent de façon importante et entraînent des coûts supplémentaires pour la collectivité.

Production des déchets par personne et par an
2017 : 575 kg/hab/an
2021 : 782 kg/hab/an

QUELQUES ASTUCES pour réduire vos déchets

CONNAISSEZ-VOUS LES 5R ? LA RÈGLE D'OR POUR RÉDUIRE SES DÉCHETS !

Quelques idées & astuces que vous pouvez mettre en application dans votre quotidien pour réduire vos déchets.

> REFUSER :

- Et si maintenant quand vous allez à la boulangerie, vous prenez une baguette sans emballage ? Une baguette = un emballage = déchet. La prochaine fois à la boulangerie, demandez une baguette sans déchet s'il vous plaît ! Il suffit d'avoir son sac à pain.
- Quand vous faites vos courses, pour certains produits (viandes, poissons, fromages...), vous pouvez proposer de ramener vos propres contenants... Demandez-le à votre commerçant préféré.
- Vous ne lisez pas forcément les prospectus publicitaires ? Une solution : l'autocollant STOP PUB (à vous procurer en mairie).

> RÉDUIRE :

- Préparer ses menus de la semaine permet d'éviter de gaspiller. Connaissiez-vous le batch cooking ? Excellente alternative anti-gaspi et gain de temps, de nombreux sites internet y font référence.
- Avez-vous vraiment besoin de ce nouveau peil chemisier ? Est-il de bonne qualité et durera-t-il dans le temps ? Posez-vous les bonnes questions avant de craquer.
- Avez-vous envisagé les couches lavables pour votre bambin ? Elles ont beaucoup évolué depuis ces dernières années.

> RÉUTILISER :

- Achetez des Piles Rechargeables plutôt que des Piles Classiques. Les piles rechargeables sont pratiques et très économiques car elles évitent de devoir racheter des piles.
- Connaissez-vous assez vos voisins ? Partager des outils avec eux vous permettra de les connaître, tout en évitant d'acheter un outil que l'on utilise très peu !
- Pourquoi pas acheter d'occasion à l'Écocyclerie à Vallée ?

DÉCHÈTERIES : S'ORGANISER MIEUX POUR Y ALLER MOINS

La Communauté de communes Sèvre & Loire gère 2 déchèteries (Vallée & Le Loroux-Boiteau) qui accueillent 25 000 tonnes de déchets par an. Afin d'assurer une équité de service et d'offrir des conditions optimales d'accueil sur place (limitation du trafic routier, disponibilité des agents, réduction de l'attente), les élus font le choix de mettre en place une limitation du nombre de passages en déchèterie.

25 000 tonnes de déchets sont accueillies dans les 2 déchèteries de Sèvre & Loire chaque année.

POURQUOI LIMITER LES PASSAGES ?

- Permettre de conserver un accès gratuit en déchèterie aux habitants du territoire pour un usage habituel
- Laisser la possibilité de venir en déchèterie au-delà d'un usage habituel, à titre payant
- Limiter et permettre un meilleur contrôle des passages abusifs, en quantité excessive (par exemple 182 passages sur 1 an) ou provenant de professionnels utilisant leur carte déchèterie pour particuliers.

24 PASSAGES PAR AN INCLUS dans votre facture (à partir du 1^{er} janvier 2023)

En moyenne, les habitants de Sèvre & Loire se rendent 14 fois par an en déchèterie. Pour garantir l'équité de service, les élus ont décidé de limiter à 24 passages par an en déchèterie (12 pour le semestre 2022) compris dans la redevance incitative de votre foyer.

À compter du 1^{er} juillet 2022, les passages supplémentaires seront possibles, mais facturés 10 € par passage.

12 PASSAGES
DU 1^{ER} JUILLET AU 31 DÉCEMBRE 2022
dans votre abonnement

Vous voulez savoir combien de passages en déchèterie il vous reste ?

- L'info sera indiquée sur la borne d'entrée quand vous badgerez votre carte.
- Sur votre compte usager disponible sur notre site internet dechets.cc-sevreloire.fr

UN DOUTE UNE QUESTION ?

02 51 71 75 71
du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h.

dechets.cc-sevreloire.fr
dechets@cc-sevreloire.fr

FESTI'LOIRE

Festi'Loire accueille les visiteurs avides de divertissement et de détente dans une ambiance bucolique et festive entre amis ou en famille en partenariat avec la guinguette de la Pierre Percée.

Soutenu par la Communauté de communes Sèvre & Loire et la mairie de Divatte-sur-Loire, Festi'Loire est le rendez-vous festif incontournable des bords de Loire !

Animations musicales et culturelles pour tous les publics, musique live ravivent les mélomanes et les curieux en tout genre avec la participation des groupes locaux.

Vendredi 8 juillet vous pourrez ainsi découvrir :

19h30 : Stan Gilberto (variétés)

21h00 : Wesh Braü (Punk rural acoustique)

En plus de la programmation culturelle, une petite restauration est servie grâce à la présence de Food-trucks. Les visiteurs peuvent également partager un moment convivial autour d'un verre.

Cette année pour fêter les retrouvailles une boisson au choix sera offerte pour les 100 premiers arrivés !

THE COURSE

ST-JULIEN-DE-CONCELLES au plan d'eau du chêne

VENDREDI 23 SEPTEMBRE 2022

2^{ème} EDITION

The COURSE

CHALLENGE INTER-ENTREPRISES

PARTICIPATION DE 40€ PAR ÉQUIPE / REPAS COMPRIS

CONCOURS DE DÉGUISEMENT

3 par Équipe

8 ÉPREUVES SPORTIVES ET LUDIQUES

17.000 ARRIVÉE DES ÉQUIPES

- LE TIR À L'ARC
- LA COURSE D'ORIENTATION
- LE PADDLE
- LA COURSE VTT
- LA COURSE RELAIS
- LE SEAU TROUÉ
- LE TIR À LA CORDE
- LE PARCOURS DU COMBATTANT

SUR INSCRIPTION SUR LE SITE LENTRAINEE.CC-SEVRELOIRE.FR

L'entraînée

L'équilibriste

La deuxième édition du challenge inter entreprises aura lieu le vendredi 23 septembre au plan d'eau du chêne à Saint Julien de Concelles.

Les équipes devront se composer de trois participants.

Une contribution de 40 € par équipe est demandée, repas compris.

Une nouveauté pour cette année un concours de déguisements sera organisé.

Pour plus d'informations : lentraînée.cc-sevreloire.fr

FESTI' LOIRE

SOIRÉE-CONCERTS au bord de l'eau

8 VENDREDI Juillet

19h30 Stan Gilberto (variétés)
21h Wesh Braü (Punk rural acoustique)

Site de la Pierre Percée

Divatte-sur-Loire

Restauration sur place
1 verre offert pour les 100 premiers

Partenariat avec la Guinguette de la Pierre Percée

FETE DU VELO

La fête du vélo aura lieu le dimanche 4 septembre 2022.

Le départ se fera entre 9h00 et 11h15 à Mouzillon.

Inscriptions recommandées.

Toutes les infos sur interco.cc-sevreloire.fr



SERVICE D'AIDE ET D'ACCOMPAGNEMENT A DOMICILE

La Communauté de Communes Sèvre et Loire recrute des personnes pour intervenir à domicile chez des personnes âgées ou en situation de handicap

> Missions

Vous accompagnez et aidez les personnes :

- dans les actes essentiels de la vie quotidienne (aide au lever, aide aux soins d'hygiène, aide à l'habillage, aide au coucher...)
- dans les activités ordinaires de la vie quotidienne (entretien du logement, courses, préparation des repas...)

> Savoir être

Dynamisme, discrétion, qualité d'écoute, ponctualité et respect des habitudes du domicile.

> Conditions

Temps de travail 20 à 30h/semaine.

Suivant un planning hebdomadaire défini.

2 jours d'accompagnement formatif par l'équipe.

Lieux de travail : aux domiciles des bénéficiaires, dans le secteur de Vallet ou de Le Loroux-Bottereau.

Véhicule indispensable.

Pour postuler, vous pouvez contacter :

Le service d'Aide à Domicile –

Mme CHEVALIER Frédérique, Manager ou Mme CORNILLAUD Rose-Marie, Adjointe

02 51 71 92 20



A DÉCOUVRIR

A MOINS DE 30 KMS DE CHEZ SOI

PONT CAFFINO

Le site de Pont Caffino est un site naturel situé sur la commune de Maisdon-sur-Sèvre. Niché au cœur des falaises, le site de Pont Caffino, dont le nom trouve son origine dans *caffine* (carrière), a eu plusieurs vies : moulin à farine, minoterie, carrière dont la roche était exploitée notamment pour la fabrication de pavés pour les rues de Nantes et qui y remontait par la Maine.



Extrait du Télégramme – juin 2020

À travers le vignoble nantais, la Maine s'est creusée une vallée. Sur ses rives, entre Château-Thébaud et Maisdon-sur-Sèvre, Pont Caffino s'est installé. Au pied des coteaux de vigne et entre les falaises de roche rouge, la base de loisirs invite à vivre les joies du canoë, de l'escalade ou de la randonnée.

A Pont Caffino, la Maine se resserre, enjambée par un pont à trois arches. Le port était autrefois le terminus de la Maine navigable. On y embarquait les céréales, les engrais et essentiellement les fûts de Muscadet et la pierre à bâtir extraite de la carrière de schiste. Le trafic des tombereaux et des chariots sur le chemin de Pont Caffino était incessant. Les carriers de l'entreprise Barre-Maillocheau habitaient les cabanes le long de la rivière.



Vue panoramique

En venant de Vertou, via Saint-Fiacre-sur-Maine, la route abandonne la Sèvre et court vers la Maine. Avant de se rendre à la base de loisirs, un arrêt au bourg de Château-Thébaud permet d'appréhender la vallée encaissée depuis le promontoire rocheux, derrière la mairie. La Maine se faufile au pied d'une végétation très dense adossée aux falaises. Au loin, les pieds de vigne s'étirent sur un plateau de 900 hectares.

Pique-nique, sports et jeux

Aménagée dans l'ancienne carrière, la base de loisirs de Pont Caffino s'étend sur huit hectares. La vallée est sauvage, encadrée de noisetiers, d'aulnes, d'acacias et de bouleaux, et sillonnée de sentiers. Outre les différentes activités sportives proposées, on y vient aussi tout simplement pour se détendre. Tables de pique-nique et jeux pour enfants sont installés sur le site.



Loisirs à la carte

Créée en 1971, la base de loisirs de Pont Caffino a pour objectif de faire découvrir les sports en pleine nature. Ainsi, l'on peut prendre des cours d'initiation au canoë et au kayak ou partir seul à la découverte de la Maine en louant une embarcation. Les falaises offrent des voies d'escalade de quinze à quarante mètres : la varappe peut se pratiquer à partir de 7 ans, avec l'encadrement d'un moniteur. Au calme d'une clairière, on peut préférer le tir à l'arc. Ou enfin, se laisser guider le long des sentiers de Pont Caffino, à la découverte de la faune et de la flore, et participer à des courses d'orientation. Des activités pour petits et grands, en groupe, en famille ou en solitaire pour un après-midi de pêche. La base de loisirs jouit d'un site naturel d'exception.

Il serait dommage de passer outre. C'est à deux pas de Nantes, au cœur de son vignoble.

DEPARTEMENT : CONSULTATION CITOYENNE



Le Département de Loire-Atlantique renouvelle l'Engagement départemental *Agir pour bien vieillir* qui arrive à échéance en 2022. À la suite du bilan des orientations actuelles, des temps d'échange auprès des citoyen.nes sont organisés afin d'enrichir le futur engagement sur la question du lien social et de l'isolement des personnes âgées.

Pour cela, le Département s'adresse aux personnes de 50 ans et plus et/ou qui accompagnent des personnes âgées afin de leur permettre d'exprimer directement leurs besoins et attentes ainsi que de proposer leurs idées pour maintenir et favoriser le lien social tout au long de la vie.

Vous habitez en Loire-Atlantique et vous avez 50 ans et plus ou accompagnez une personne âgée : Inscrivez-vous à l'atelier collaboratif : **mercredi 21 septembre 2022 de 14h30 à 16h30 sur le Vignoble**, au 2 cours des marches de Bretagne à Clisson (salle 101).

Contact : 06 13 82 11 42 ou à sophiehuynh@kpmg.fr en précisant les informations suivantes :

1. Votre commune,
2. Votre tranche d'âge : 40/49 ans ; 50/59 ans ; 60/69 ans ; 70/79 ans ; 80/89 ans ; plus de 90 ans,
3. Si vous accompagnez ou non une personne de 60 ans et plus.

Rappel : inscription obligatoire et places limitées.

ASSOCIATION FAMILIALES RURALES GESTE

Envie de danser, s'amuser et participer à un spectacle de fin d'année, les cours de danse modern jazz sont là pour ça. Ouverts à partir de 4 ans, ils ont lieu les mardis et vendredis soir.

Les inscriptions pour la saison 2022/2023 sont ouvertes, il suffit d'adresser un mail à dansejazzgeste@gmail.com pour recevoir le dossier d'inscription avec tous les détails.

L'association Familles Rurales est située à moins de dix minutes en voiture de La Regrippière
1 place Monseigneur Dupont - Gesté - 49600 BEAUPRÉAU EN MAUGES



Association de Gesté

SEMES

Depuis plus de 30 ans, SEMES œuvre pour soutenir les personnes en recherche d'emploi. Une solution solidaire et de proximité contribuant au développement de l'économie locale.



Personnes en recherche d'emploi ; entreprises ou particuliers en recherche de main d'œuvre ou de prestation. Une mise en emploi rapide pour les personnes, sans oublier, l'accompagnement individualisé pour viser l'emploi durable pour tous.

SEMES Valorise propose un service de débarras de maison pour les particuliers.

SEMES recherche des bénévoles administrateur.rice.s. Rejoignez une association solidaire

Informations : 02 40 03 93 54 - secretariat@semes-44.fr - www.semes-44.fr

LES CONSEILS DE MAXIME MACÉ JARDINIER HORTICULTEUR

Les activités ne manqueront pas ce mois-ci dans le potager.

Le sarclage et le binage restent, quoi qu'il arrive, indispensables pour que les mauvaises herbes ne viennent pas empiéter sur l'espace vital de vos légumes.

Les poivrons, tomates, aubergines, melons, concombres sont au jardin mais vous pouvez encore en planter pour les retardataires.

Il est aussi toujours temps de planter des courgettes, butternuts, potimarrons pour la fin de saison.

Vous pouvez aussi prévoir l'automne et l'hiver en plantant vos choux (brocolis, romanescos, choux-fleurs, choux pommes, choux verts et choux Kales).

Les choux de Bruxelles sont disponibles ainsi que les céleris raves, branche et surtout les endives et les betteraves.

Le plant de poireau est bien sûr disponible, le vert et le jaune vous attendent à la jardinerie.

Dicton du mois « *S'il tonne en juin, il n'y aura pas de vin* »

LES CONSEILS DE LA TERRE FERME

Toujours couvert et jamais travaillé, chronique du potager sur sol vivant.

Les bases étant posées, faisons aujourd'hui un petit focus sur une famille de plantes aux propriétés extraordinaires, et bien représentée au potager. Je veux parler des fabacées ou légumineuses, une des plus grandes familles de plantes, dans laquelle on retrouve les petits pois, les haricots, les fèves, les pois chiches et les lentilles mais également les trèfles, le genêt, le soja, et même des arbres comme le mimosa ! On les reconnaît souvent à leurs gousses contenant les graines.

Ces plantes sont très particulières car elles mettent en place une association symbiotique (qui bénéficie aux deux partenaires) avec une bactérie, appelée rhizobium. On peut apercevoir à l'œil nu les nodosités où celle-ci s'installe.

Prélevez délicatement des racines d'une légumineuse suffisamment développée et observez ces petites boules présentes sur tout le chevelu racinaire. À l'intérieur, les bactéries sont capables de prélever l'azote de l'air (composé à près de 80 % d'azote) et de le réduire en ammonium, une forme moléculaire assimilable par les plantes pour constituer ses protéines.

En échange, la plante fournira à la bactérie les produits issus de la photosynthèse, c'est-à-dire des sucres. Un échange gagnant-gagnant, à bénéfices mutuels.

On comprend ainsi que l'azote, principal élément des fertilisants chimiques de l'agriculture, qui fait toujours défaut dans nos sols appauvris, pourrait être apporté de façon tout à fait naturelle, grâce à l'énergie solaire que captent ces plantes incroyables. C'est pourquoi les légumineuses sont souvent présentes dans les couverts végétaux, ces fameux « engrais verts » ou intercultures, qui sont semés entre deux cultures de vente, afin de structurer le sol, de le protéger, de nourrir sa biodiversité, et donc, de l'enrichir en azote. Une belle alternative à l'azote minéral, produit, lui, à l'aide de gaz donc participant au réchauffement climatique, et accentuant notre dépendance à des régimes aussi peu recommandables que celui de la Russie!

Il s'agit donc de plantes pionnières, capables de reconstruire la fertilité des sols dégradés grâce à leur autonomie en azote. Et avec cette injection d'azote en intraveineuse, ces plantes sont très riches en protéines. Associées aux céréales dans notre intestin, elles fournissent à notre corps l'ensemble des acides aminés nécessaires à la constitution de nos muscles !



LA RECETTE DE LA SALADE MULTICOLORE



Pour 5 personnes :

Salade

Petits pois frais ou congelés

3 oignons

6 tranches de jambon blanc ou bacon

Mayonnaise

6 œufs durs

150 à 200 g de mimolette

Passer au mixeur individuellement le jambon, les œufs durs et la mimolette.

Dans un plat disposer successivement la salade coupée en lamelles, les petits pois, les oignons, le jambon blanc, la mayonnaise, les œufs durs, la mimolette

Couvrir le plat de film alimentaire

Placer 1h à 2h au réfrigérateur avant de servir

Accord met/vin

L'abus d'alcool est dangereux pour la santé.

A consommer avec modération.

JEUX

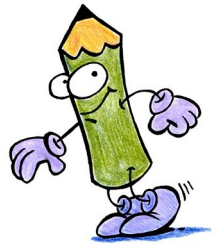
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
A										
B							■			
C									■	
D				■						
E				■						
F		■	■	■			■			
G			■	■						
H			■	■			■			
I			■	■					■	
J										

VERTICAL

HORIZONTAL

1. Lumière de la ville
2. Comme des enfants sages
3. Féminin de celui - Elle a beaucoup de moyens de locomotion
4. Retirées
5. Station russe dans l'espace - Sa capitale est Rabat
6. Lieu planté d'agrumes
7. Chiffres Romains - Sa majesté
8. Mise entre deux choses ou deux personnes
9. Version originale - Saisit avec rapidité
10. Montant une paroi abrupte

- A. Elle traîne les wagons
- B. Rendre stupide - Pronom personnel
- C. Ajouterait à autre chose
- D. De l'autre côté de face - N'admettra pas
- E. La fin de phases - Architecte français
- F. Ancienne Citroën - Pronom personnel - Mélange de PAF
- G. Affluent du Rhin ou massif suisse - Prénom masculin
- H. Milieu de dinar - Dieu du soleil - La mer en Anglais
- I. Moment de repos - Le 60 français
- J. Intervalle



RÉPONSES AU JEU DU MOIS PRÉCÉDENT

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
A	P	R	O	F	E	S	S	E	U	R
B	L	A	M	E	N	T	A	B	L	E
C	E	N	E	R	V	E	■	■	U	N
D	U	I	R	■	I	■	S	E	L	F
E	R	M	■	M	E	■	O	T	E	E
F	N	A	N	A	R	S	■	R	R	R
G	I	T	E	M	■	E	P	I	■	M
H	C	I	■	E	B	R	I	E	T	E
I	H	O	R	L	O	G	E	R	I	E
J	E	N	N	U	Y	E	U	S	E	S



Jeu proposé par une habitante de La Regrippière.

MOTS-MÊLÉS

Dans cette grille de mots mêlés, trouve et entoure les légumes représentés par les images.

Les mots sont cachés verticalement de haut en bas ou horizontalement de gauche à droite.



B	I	C	A	R	O	T	T	E	D
F	O	H	M	O	G	W	N	B	V
C	A	O	D	I	A	C	O	S	E
E	A	U	B	E	R	G	I	N	E
N	O	I	R	C	T	L	G	R	A
C	H	A	M	P	I	G	N	O	N
E	J	L	O	C	C	A	O	F	M
N	A	L	I	D	H	C	N	C	N
P	O	I	R	E	A	U	E	U	V
O	N	R	A	B	U	N	C	M	O
L	I	M	P	O	T	I	R	O	N

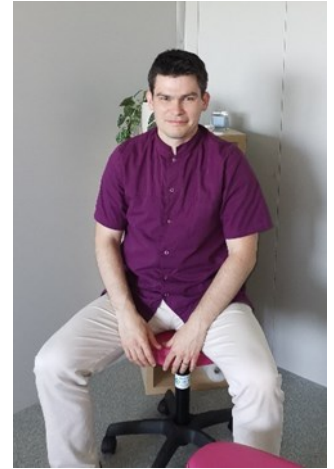
Corentin ROPERS - 32 ans
Ostéopathe à La Regrippière

Quel est votre parcours ?

Après mon BAC je m'oriente vers des études d'ostéopathie. Je débute donc ma formation de cinq années à IdHEO qui est l'école d'ostéopathie de Nantes. Cette école privée est l'une des plus réputées de l'ouest car elle a un partenariat avec la faculté de médecine, ce qui permet d'allier le concept ostéopathique avec des connaissances anatomiques, physiologiques et médicales, pour une prise en charge en toute sécurité des patients.

Une fois le certificat obtenu en juin 2019, je travaille en tant que remplaçant dans un cabinet en Vendée, et assistant à Landemont les mercredis et samedis matin.

Depuis avril 2022, j'ai ouvert mon cabinet dans la commune, tout en gardant les temps de consultation à Landemont.



L'ostéopathie, c'est quoi ?

L'ostéopathie est un courant de la médecine qui part du principe que dans chaque personne il y a les ressources pour rester en santé. Le travail de l'ostéopathe est de redonner l'autonomie au patient pour la santé. Tout ce qui est tension musculaire, faciale, articulaire, etc. L'ostéopathe va les évacuer pour que le corps puisse se réguler par lui-même.

Pourquoi venir s'installer à La Regrippière ?

J'habite à La Beaujoire mais je n'aime pas le rythme de la ville. Le rythme de la campagne est différent et me convient mieux.

Dans ma pratique, le plus important est de créer une relation avec le patient, plus que le soin en soit. Et pourquoi La Regrippière ? Parce que je suis originaire de Haute-Goulaine et ce qui m'a étonné en cherchant à m'installer, c'était qu'à La Regrippière, une commune de 1 500 habitants, il n'y a pas de médecin, de kinés, d'ostéopathe, pas d'offre de soin. Il y a donc une possibilité de créer quelque chose autour des métiers de la santé dans cette commune et c'est ce qui m'a motivé.

Comment se passent les débuts dans la commune ?

Le cabinet a ouvert début avril et je reçois cinq à huit patients par semaine, ce qui est bien pour un début. Les patients sont contents d'avoir un ostéopathe à La Regrippière et je suis très bien accueilli par les habitants.

Les projets ?

Actuellement j'occupe un modulaire pour une durée de un an et demi, deux ans mais le but est de construire un pôle où il y aura plusieurs praticiens médicaux, paramédicaux.

De plus, je souhaite approfondir ma pratique notamment autour de l'ostéopathie pédiatrique et périnatale.

Enfin, j'aimerais bien développer au sein de La Regrippière et avec les autres communes un réseau pluriprofessionnels pour des échanges sur différents thèmes et pratiques de travail.

Merci à Corentin ROPERS pour son accueil et cet échange très riche.

#ostéopathie#corentinropers#resterensanté